

La culture du risque inondation dans le Calvados



Une enquête sur la perception du risque inondation a été menée, en juin 2023, auprès de la population du Calvados. 151 personnes ont répondu à un questionnaire et 103 personnes ont été rencontrées.

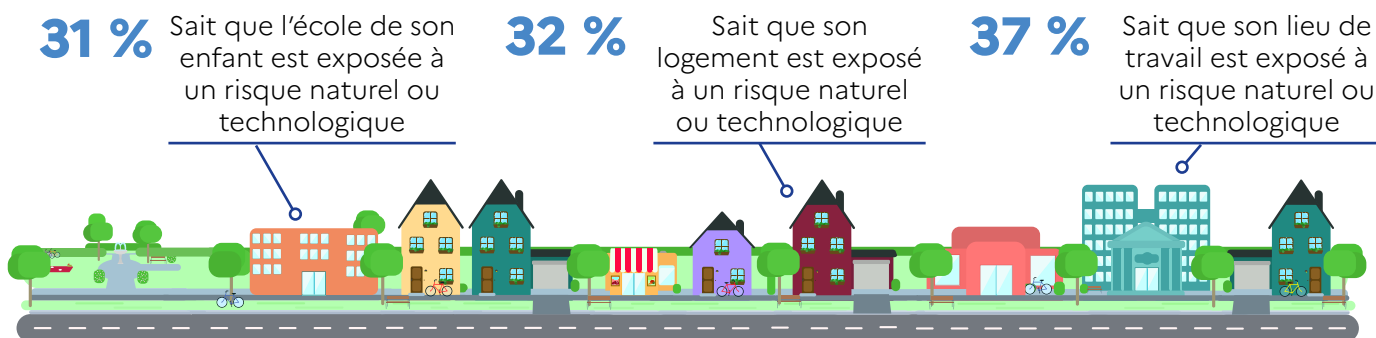
L'enquête révèle une disparité importante entre communes en ce qui concerne la connaissance des comportements à adopter en cas d'inondation. Elle est essentiellement liée à la communication des communes auprès de leurs administrés sur le sujet. Globalement, la population du Calvados dispose d'une culture du risque peu développée.

Cette enquête visait deux objectifs :

- 1 Evaluer la perception du risque d'inondation au sein de la population du Calvados.
- 2 Identifier les freins à la réalisation des travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité, imposés par un PPR sur les logements les plus exposés aux risques.

UNE POPULATION PEU INQUIÈTE mais qui a conscience de son exposition

La population française métropolitaine connaît peu son exposition



Source : Ifop. « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques », 2023.

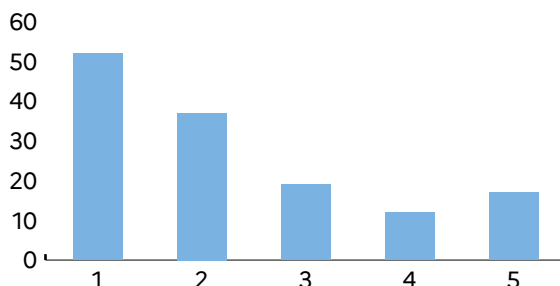
Dans le Calvados, l'enquête révèle que la population a davantage conscience de son exposition au risque

81 % De la population en zone à risque fort d'inondation interrogée déclare **être exposée** à au moins 1 type d'inondation

40 % De la population en zone à risque fort d'inondation interrogée déclare **être exposée de manière importante** à au moins 1 type d'inondation

Le sentiment d'exposition dépend des inondations vécues et de la connaissance du territoire. Elle n'a pas de lien avec l'exposition au risque définie dans un plan de prévention des risques (PPR). La population, consciente de son exposition, n'est pas inquiète pour autant.

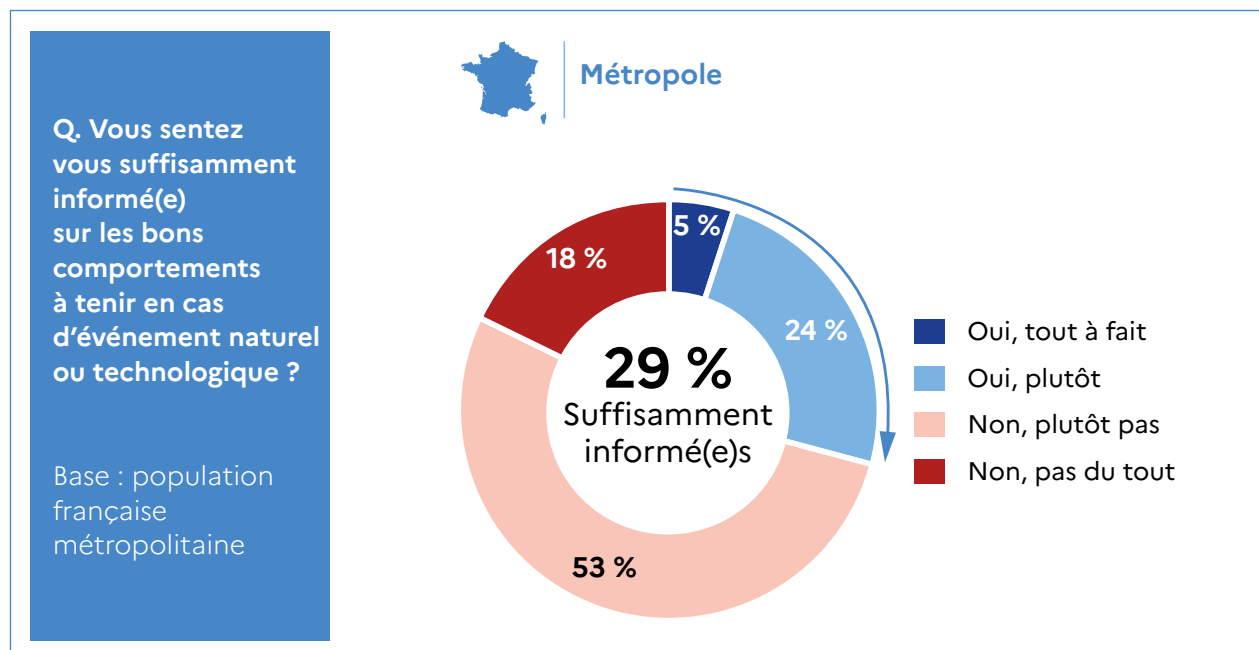
Q. Sur une échelle de 1 à 5, quel est votre niveau d'inquiétude face aux conséquences possibles d'une inondation ?



L'inquiétude vis-à-vis d'une nouvelle inondation est corrélée à l'intensité des inondations vécues.

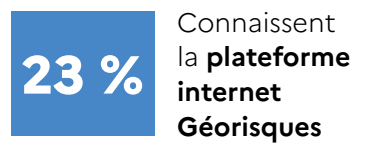
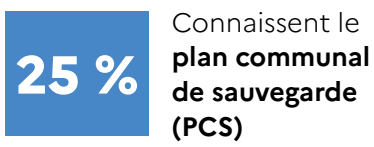
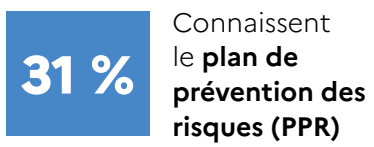
UNE POPULATION QUI MÉCONNAÎT les dispositifs de prévention des inondations et de protection

La population française métropolitaine comme la population à risque du Calvados ne connaît pas suffisamment les bons comportements à adopter en cas de crise, ni les dispositifs de prévention des inondations.

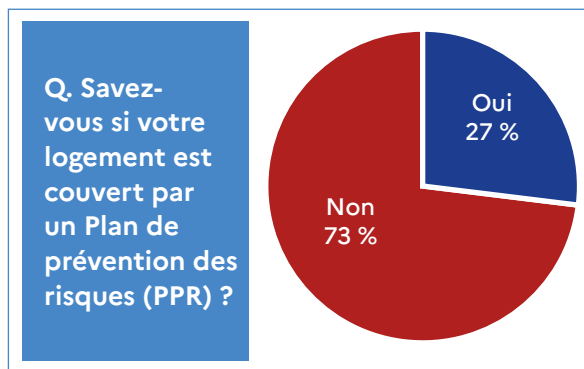


Source : Ifop. « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques », 2023.

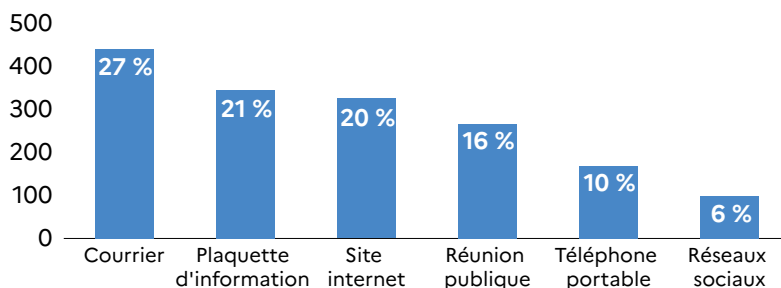
Part de la population française connaissant les dispositifs d'information, de prévention et de protection en matière d'inondations



La population du Calvados interrogée connaît peu le dispositif PPR et la réglementation associée



Mode d'information souhaité pour connaître le contenu du plan de prévention des risques



LES TRAVAUX OBLIGATOIRES DU PPR de réduction de la vulnérabilité ne sont pas connus

La population n'est majoritairement pas informée de ses obligations

Lors de l'enquête, 43 propriétaires de logements répartis sur 3 communes, concernés par des obligations de travaux de réduction de la vulnérabilité, imposés par le plan de prévention des risques (PPR), ont été rencontrés. Il en ressort que la grande majorité de la population n'est pas informée de ses obligations.

Q. Si votre logement est couvert par un PPR, savez-vous si vous avez des travaux obligatoires à réaliser ?	Commune	Non	Oui	Total général
Base : propriétaires de logement ayant des travaux obligatoires à réaliser	Bernières-sur-Mer	10	7	17
	Louvigny	5	1	6
	Ouistreham	20	0	20
	Total général	35	8	43

LES FREINS À LA RÉALISATION DES TRAVAUX SONT SURTOUT DE L'ORDRE DE LA CONNAISSANCE

- **La moitié de la population du Calvados interrogée** connaît le dispositif PPR mais seuls 27 % savent que leur logement est dans le périmètre de l'un d'eux.
- Si le propriétaire sait que son logement est situé dans le périmètre d'un PPR, **il ne connaît pas pour autant le règlement qui lui est associé.**
- Le règlement d'un PPR étant complexe, même si le propriétaire en a pris connaissance, cela **ne signifie pas qu'il identifie et comprenne ce qui est attendu de lui**, en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité.
- Même s'il l'a compris, **il ne sait pas comment procéder pour effectuer un diagnostic de son logement**, demander une subvention ou passer commande des travaux. 77 % de la population, enquêtée dans le Calvados, déclare ne pas savoir comment réaliser un diagnostic de réduction de la vulnérabilité. Le taux passe à 79 % dans les zones où les travaux sont obligatoires.

Une fois la population informée de ses obligations, la majorité compte réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité

11 personnes informées de leurs obligations en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre d'un PPR, lors d'une réunion d'information organisée par la commune, ont été rencontrées.

Plusieurs constats :

- **grâce à la réunion d'information, la population sait maintenant comment procéder pour réaliser ces travaux ;**
- **la majorité de la population informée compte les réaliser ;**
- **certaines personnes ne réaliseront pas ces travaux** soit parce qu'en désaccord avec leur exposition au risque définie par le PPR, soit en raison de leur âge avancé, soit parce qu'elles ne souhaitent pas financer les 20 % restant à leur charge.

RECOMMANDATIONS

Pour les communes

Recommandation n°1

Développer la culture du risque à l'échelon communal.

L'information sur les risques peut utilement être donnée lors de l'accueil des nouveaux habitants.

Recommandation n°2

Recenser les personnes à mobilité réduite pour le cas échéant, anticiper leur évacuation en cas de catastrophe annoncée.

Recommandation N°3

Organiser des réunions d'information à destination de la population sur la survenue d'une catastrophe mais aussi réaliser des exercices de mise en situation.

Recommandation n°4

Faire de la journée nationale de la résilience du 13 octobre, un évènement important pour développer la culture du risque à l'échelle communale.

Seules les personnes intéressées se rendant aux réunions et autres évènements organisés, les communes sont invitées à veiller à également sensibiliser la population non intéressée.

Pour les services de l'État

Recommandation n°1

Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à l'obligation de produire un état des risques dans le cadre de l'IAL. Il s'agit de rappeler le caractère obligatoire du dispositif² mais aussi et surtout de leur donner des clés de compréhension des documents PPR, notamment ceux cartographiés. Ils seraient ainsi en capacité de relayer les bons messages à leurs clients.

Recommandation n°2

Définir une stratégie régionale de développement de la culture du risque associant État et collectivités. Cette stratégie comprendra un plan d'action et des échéances associées (qui fait quoi, quand et comment). Elle veillera à toucher toute la population et pas seulement les personnes intéressées.

Recommandation n°3

Accompagner les communes en leur proposant des outils « clé en main » pour rendre leur population résiliente (vidéos explicatives, réunions, formations, etc.). Les agents communaux ne sont pas toujours suffisamment formés.

¹ COURANT, Frédéric et al. « Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels », Ministère de la Transition Ecologique, 2021.

² Ce travail de sensibilisation au caractère obligatoire de l'état des risques dans le cadre de l'IAL a déjà été mené par la DREAL fin 2022. Néanmoins, il n'a pas porté sur les clés de compréhension du zonage réglementaire du PPR et de son règlement.